

**RAPPORT D'EVALUATION N°**

LABO-21-1326-1 v00

Organisme évalué		
Nom :	CEREMA / DTER Centre-Est	
Numéro(s) d'accréditation :	1-5702	
Critères d'évaluation		
Référentiel d'accréditation :	NF EN ISO/IEC 17025 : 2017	
Référentiel complémentaire :		
Documents de référence Cofrac :	GEN REF 11, LAB REF 02, GEN REF 10	
Type d'évaluation		
<input type="checkbox"/> Initiale	<input checked="" type="checkbox"/> Surveillance	<input type="checkbox"/> Ré évaluation
<input type="checkbox"/> Extension	<input type="checkbox"/> Complémentaire	<input type="checkbox"/> Supplémentaire
Composition du rapport		
Rapport hors annexes		
Annexe A :	Données d'activités	
Annexe B :	Changements depuis la dernière évaluation	
Annexe C :	Portée d'accréditation	
Annexe D :	Demandes de clarification :	0 fiche
Annexe E :	Fiches d'écart :	1 critique et 2 non critiques
Annexe F :	Fiches précédentes non examinées lors de la présente évaluation	
Annexe G :	Autres pièces annexes	
Date : 17/05/2022	Responsable d'évaluation : REMONT Frantz	

Les informations contenues dans ce rapport sont confidentielles. Le rapport d'évaluation forme un ensemble. Tout extrait ne présente de valeur que dans le cadre du rapport dans sa totalité

Composition de l'équipe d'évaluation

Fonction*	NOM Prénom	Domaine couvert
ET-RE	REMONT Frantz	BGC / ADJUV-BETON-CIMENT / PHYSIQUE - MECA

Portée d'accréditation actuelle/demandée

Cf. annexe C du présent rapport.

Dans l'attestation d'accréditation, modifier comme suit :

- Dans l'attestation d'accréditation, modifier comme suit :
- page 1/5 : remplacer "Département Laboratoire de Clermont-Ferrand" par "Agence de Clermont-Ferrand"
- page 3/5 : remplacer "Département Laboratoire de Clermont-Ferrand" par "Agence de Clermont-Ferrand"

Détail des interventions

Site(s)	Sous-famille(s) ou activité(s) évaluée(s)	Type d'évaluation	Nom de l'évaluateur	Dates	Durée en jours
	SMQ	Surveillance	REMONT Frantz	28 et 29/04/2022	1,5
Groupe Construction et Mobilité - Unité Structures et Ouvrages d'Art	BGC / ADJUV-BETON-CIMENT / PHYSIQUE - MECA	Surveillance	REMONT Frantz	28 et 29/04/2022	1,5

Contexte de réalisation de cette évaluation

aucune difficulté particulière à relater. L'évaluation s'est déroulée dans un climat de grande transparence et très positif.

aucun évènement inopiné.

Organisation et contexte d'activité de l'organisme

Le CEREMA (Centre d'Etude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) est un établissement public à caractère administratif, né en 2014.

Le Département DLCF de Clermont-Ferrand est devenu, début 2021, une agence (ACF) rattachée au CEREMA DTer Centre Est.

L'agence est structurée en une Direction et 4 groupes :

- Groupe Eau et Risques (ER)
- Groupe Infrastructures et Ouvrages d'Art Durables (IOAD)
- Groupe Territoires et Transitions (TT)
- Groupe Systèmes de Transports Intelligents (STI)

L'accréditation Cofrac est rattachée au groupe IOAD. Ce groupe compte actuellement 14 personnes.

Il intervient majoritairement sur l'Auvergne et le Limousin, mais peut également intervenir sur des missions en France et à l'étranger.

Les activités du laboratoire concernent principalement la certification de la marque NF BPE, et des expérimentation d'essais de durabilité sur matériaux spéciaux.

Les clients restent pour l'essentiel les collectivités locales et départementales.

Le laboratoire de Clermont Ferrand n'a pas recours à du personnel non salarié.

Commentaires concernant la nature et le volume d'activités de l'organisme

Cf. annexe A du présent rapport.

Par rapport à l'année précédente, les essais de l'ex domaine 23 Granulats ont été retirés de la portée au cours de la précédente évaluation LABO-20-0717.

Changements depuis la dernière évaluation sur site

Cf. annexe B du présent rapport.

Pas de commentaire particulier.

INVESTIGATIONS GENERALES

NA= Non applicable ; NE=Non examiné ; S=Satisfaisant ; NS=Non satisfaisant ; FE=Fiche d'écart

Exigences générales et structurelles

Exigences administratives et contractuelles

	NE	S	NS	FE n°
Identité juridique (§ 5.1)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Manuel Qualité Centre-Est 02_CE_SMQ_Manuel_2021_VF

Ceosion - Référentiel qualité Essais et Mesures version 02 du 01/02/2022

Impartialité

	NE	S	NS	FE n°
Responsabilité de l'organisme et engagement de la direction (§ 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3 et 6.2.1)		✓		
Dispositif de préservation de l'impartialité (§ 4.1.4 et 4.1.5)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Ceosion - Référentiel qualité Essais et Mesures version 02 du 01/02/2022

Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible Annexe spécifique Cofrac R2.ACF.P.001 v19 "Conflits d'intérêts"

Engagement d'impartialité et de confidentialité signé par l'ensemble du personnel le 20/06/2019

Respect des exigences légales

	NE	S	NS	FE n°
Respect des exigences légales (§ 5.4)	✓			

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

non évalué. Exigence satisfaisante lors de la précédente évaluation.

Exigences en matière d'information

	NE	S	NS	FE n°
Confidentialité (§ 4.2.1, 4.2.3 et 4.2.4)			✓	FRT 3
Informations accessibles au public (§ 4.2.1)		✓		
Informations à fournir à des tiers (§ 4.2.2)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Engagement d'impartialité et de confidentialité pour le CERIB signé le 19/11/2019

Engagement d'impartialité et de confidentialité de Mickaël DIERKENS signé le 28/10/2021

Point à surveiller PS-FRT2: lors de l'intervention du CERIB en novembre 2021 (prestation métrologique sur site pour la presse), le laboratoire n'a pas refait signer l'engagement de confidentialité au personnel du prestataire externe, présent sur le site, considérant que celui-ci l'avait déjà signé en 2019. En cas d'évolution

des clauses de cet engagement, entre 2 interventions successives du même personnel du prestataire, ces évolutions ne sont pas portées à la connaissance de celui-ci. Dans le cas présent, les clauses n'ont pas évoluées depuis 2019.

Ecart FRT3 : le personnel du prestataire externe LNE, entré sur le site de l'agence de Clermont Ferrand en mars 2022 pour la réalisation d'une prestation de métrologie, n'a pas été formellement informé des conditions applicables pour préserver la confidentialité de toutes les informations obtenues ou générées dans le cadre de son intervention. Le document d'engagement d'impartialité et de confidentialité n'a pas été signé par le prestataire.

Exigences relatives à l'organisation

	NE	S	NS	FE n°
Structure (§ 5.5.a)		✓		
Affectation des responsabilités (§ 5.2, 5.5.b et 5.6.d)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Ceosion - Référentiel qualité Essais et Mesures version 02 du 01/02/2022

Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible
Organigramme nominatif de l'agence de Clermont Ferrand au 1er février 2022

Fiches de poste consultées.

Appréciation sur les exigences générales et structurelles :

Les dispositions prévues sont conformes aux exigences. Leur application est jugée globalement satisfaisante. Cependant, concernant l'item relatif à la confidentialité, un point à surveiller ainsi qu'un écart non critique ont été relevés. Ces 2 points ne sont toutefois de nature à remettre en cause le processus mis en place.

Exigences relatives aux ressources

Personnel

	NE	S	NS	FE n°
Personnel suffisant (§ 5.6 et 6.1)		✓		
Description de fonction (§ 6.2.4)		✓		
Détermination des critères de compétence (§ 6.2.2)		✓		
Sélection, formation et qualification (§ 6.2.1, 6.2.3, 6.2.5 et 6.2.6)		✓		
Suivi des compétences (§ 6.2.5.f)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Ceosion - Référentiel qualité Essais et Mesures version 02 du 01/02/2022

Document Info Q20 - Compétences au 12/04/2021

Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible
Procédure S1.P.004 Rév 05 Qualification et habilitation

Annexe spécifique Cofrac ACF.P.001

Instruction S1.I.0001 Compagnonnage Rév 03

Engagement d'impartialité et de confidentialité de Monsieur IVARS, métrologue

Tableau de suivi des opérations de métrologie

Compte rendu de revue de direction Qualité 2022 ex-domaine 3 du 02/02/2022, présentant le maintien de compétences de Mr IVARS pour la métrologie

Dossier de Madame Corinne MAFRA (affectation au 01/01/2022) :

- Arrêté n° ENV00000127973 du 30/12/2021 de nomination à la tête du groupe Infrastructures et Ouvrages d'Arts Durables
- Compte rendu de prise de fonction du 03/01/2022
- Fiche de poste (classification RIFSEEP)
- CR d'entretien d'activité CREPS du 28/01/2022
- engagement d'impartialité et de confidentialité

point à surveiller PS-FRT1 : Le laboratoire a défini des critères de maintien de compétence du technicien métrologue. Toutefois, aucune disposition n'est actuellement définie en cas d'absence prolongée de celui-ci. situation non rencontrée.

Solde de l'écart DDH1de l'évaluation LABO-20-0717 :

L'écart DDH1, concernant l'absence de disposition pour le suivi du maintien de compétence du métrologue, a été repris dans le logiciel AQTION de l'organisme sous le n° 2021-507. Des dispositions de suivi du maintien de compétence ont été précisées dans le document ACF.P.001 "Annexe spécifique Cofrac". Pour le métrologue, un critère de réalisation minimale de pratique de 10 opérations métrologique par an a été intégré à ce document (condition remplie par Monsieur IVARS en 2021). Un critère a également été ajouté pour le maintien du Responsable Métrologie (1 essai tous les 2 ans sur au moins une grandeur physique). Vu application dans le document MET.002. **Ecart soldé.**

Equipements

	NA	NE	S	NS	FE n°
Métrie et traçabilité au SI (§ 6.4.6 à 6.4.8, 6.4.11 et 6.5)			✓		
Systèmes de gestion de l'information (§ 7.11.2 à 7.11.5)			✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Document "Organisation_Support_Informatique"

MET_001_v6 "Système de management de la métrologie du CEREMA"

Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible Annexe spécifique Cofrac ACF.P.001

Logiciel de suivi des équipements GePI

Certificats d'étalonnage et constats de vérification pour les équipements examinés

Le laboratoire a recours la voie 2 (au sens du document GEN REF 10) pour le raccordement de ses étalons. Certains raccordements métrologiques (étalonnages) sont réalisés en voie 3 interne, le laboratoire disposant des compétences et des moyens métrologiques conformes. Dans ce cas, les incertitudes liées à ces prestations sont jugées satisfaisantes.

Les vérifications périodiques des équipements sont réalisées aux fréquences définies dans GePI, par le biais de la voie 3 interne.

Il n'a pas été constaté de recours à la voie 3 externe.

Services fournis par des prestataires externes

	NA	NE	S	NS	FE n°
Spécification et acceptation des services (§ 6.6.1, 6.6.2.a, 6.6.2.c, 6.6.3 et 7.1.1.c)			✓		
Sélection et évaluation des prestataires externes (§ 6.6.2.b et 6.6.2.d)			✓		

	NA	NE	S	NS	FE n°
Reporting au client des résultats transmis par les prestataires externes (§ 7.8.2.1.p)	✓				

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Achat de prestation de métrologie auprès du prestataire LNE (accrédité 2-35) :

- Devis 2111370V1 du 11/10/2021
- Demande d'achat n° 2022-10239 du 18/01/2022 pour l'étalonnage du banc NODIER
- Document ACF_métrie_fournisseurs "liste des fournisseurs et consommables Métrologie"

Solde de l'écart DDH3 de l'évaluation LABO-20-0717 :

L'écart DDH3, concernant l'absence d'évaluation d'un prestataire externe de métrologie, a été repris dans le logiciel AQTON de l'organisme sous le n° 2021-509. La liste des fournisseurs et consommables métrologie, référencé ACF_métrie_fournisseurs, présentée sous forme de tableau, a été modifiée par l'ajout d'une colonne permettant au laboratoire de formaliser le suivi des fournisseurs critiques. Vu document complété pour 2021. **Ecart soldé.**

Appréciation sur la gestion des ressources :

Les dispositions prévues pour la gestion des ressources sont conformes aux exigences. Leur application est satisfaisante.

Les écarts DDH1 et DDH3 de l'évaluation LABO-20-0717 sont soldés.

Exigences relatives à la réalisation des prélèvements, des essais ou des étalonnages**Revue des demandes, appels d'offre et contrat**

	NE	S	NS	FE n°
Revue de demande et collaboration avec le client (§ 7.1.1 à 7.1.3 et 7.1.7)			✓	FRT 2
Ecart au contrat et modification (§ 7.1.4 à 7.1.6)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible Annexe spécifique Cofrac ACF.P.001

Dossier 21CE0076 (prestations d'essais en sous-traitance pour le CEREMA d'Autun)

Dossier Afnor Certification (prestations d'essais dans le cadre de la marque NF-BPE)

Ecart FRT2 : dans le cadre de la demande d'essai émanant du CEREMA d'AUTUN, pour la réalisation d'essais de perméabilité au gaz associée au dossier n° 21CE0076, aucune exigence n'a été documentée. Les accords du contrat ont été définis par voie téléphonique, mais aucune trace des discussions pertinentes entre les deux parties n'a été formalisée ni conservée. Le cas reste à priori ponctuel, des échanges par mail ont été consultés sur un autre dossier similaire avec le même client interne (laboratoire d'Autun)

Rapport sur les résultats

	NE	S	NS	FE n°
Contenu (§ 7.8.1.2, 7.8.1.3, 7.8.2 à 7.8.5 et 7.8.8)		✓		

	NE	S	NS	FE n°
Avis et interprétation, décision de conformité (§ 7.8.3.1.b, 7.8.3.1.d, 7.8.4.1.e et f, 7.8.6 et 7.8.7)		✓		
Validation (§ 7.8.1.1 et 7.8.2.1.o)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible

Annexe spécifique Cofrac ACF.P.001

trame de modèles de rapport

Rapport n° KGAZ/2021/3 du 24/08/2021 (émis hors accréditation car exigences demandées suivant méthodes XP P 18-463 et NF P 18-470 pour laquelle le laboratoire n'est pas accrédité)

Rapport n° 21/01-11-13082021 du 16/08/2021

Rapport n° 21/01-6-02062021 du 02/03/2021

Rapport annule et remplace n° 21/02-1-12032021BIS (cas d'un rapport hors accréditation sur essai de flexion pour lequel le laboratoire n'est pas accrédité)

Rapport annule et remplace n° 21/02-2-12032021BIS

Appréciation sur la réalisation des prélèvements, des essais ou des étalonnages :

Les dispositions prévues concernant la revue des demandes, ainsi que la rédaction des livrables, sont conformes aux exigences. Leur application est satisfaisante.

Toutefois, un écart non critique a été relevé concernant l'absence de formalisation d'échanges téléphoniques relatifs au contenu d'une demande.

Exigences relatives au système de management**Système de management**

	NE	S	NS	FE n°
Politiques et objectifs définis et communiqués (§ 5.3, 5.7.a, 6.2.1, 8.1 et 8.2)		✓		
Système documentaire (§ 5.5.c et 7.11.1)		✓		
Maintien de l'intégrité du système (§ 5.7.b)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Ceosion - Référentiel qualité Essais et Mesures version 02 du 01/02/2022

Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible

Maîtrise des documents et enregistrements

	NA	NE	S	NS	FE n°
Maîtrise des documents de source externe (§ 8.3)			✓		
Maîtrise des documents de source interne (§ 8.3)			✓		
Maîtrise des enregistrements (§ 7.5 et 8.4)			✓		
Maîtrise des données dématérialisées (§ 7.11.6)			✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Ceosion - Référentiel qualité Essais et Mesures version 02 du 01/02/2022

Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible
Annexe ACF.P.001

Liste d'extraction des documents en relation avec l'accréditation Cofrac
Compte rendu de revue de Direction Qualité 2022 (pour l'ex domaine 3)
document InfoQ13 "maîtrise des documents"

Système GITHUB pour la gestion des documents, et évaluation de ce système
Suivi de la documentation normative via COBAZ (ex SAGAWEB)

Prise en compte de l'évolution normative de la norme NF EN 12390-1 de juillet 2021
note BOX "engagement de services de la DS1" du 13/04/2022

Travaux non conformes et actions correctives

	NE	S	NS	FE n°
Identification et correction des opérations non conformes (§ 7.10 et 8.7.1.a)		✓		
Elimination des causes de non-conformité et efficacité des actions correctives (§ 7.10.3, 8.7.1.b à 8.7.1.f, 8.7.2 et 8.7.3)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

InfoQ007 "Gestion des non-conformités et des actions d'amélioration"

Outil Action

Fiche d'action FA 2021-574 concernant l'utilisation non validée du système Gitluh (réalisation fin 2021 - fiche soldée)

Fiche d'action FA2021-572 relative à absence d'informations dans les rapports d'essais (réalisation au 27/01/2022 - fiche soldée)

Risques et opportunités

	NE	S	NS	FE n°
Prise en compte des risques et des opportunités (§ 8.5.1 et 8.5.3)		✓		
Planification des actions à mettre en œuvre et évaluation de l'efficacité (§ 8.5.2)	✓			

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Compte rendu de revue de Direction qualité 2022 (ex domaine 3)

Prise en compte des risques et opportunités

Item partiellement évalué. La revue des risques et opportunités n'a pas été évaluée.

Réclamations

	NE	S	NS	FE n°
Traitement des réclamations (§ 7.9)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible
Compte rendu de revue de Direction qualité 2022 (ex domaine 3)

Le laboratoire déclare n'avoir pas reçu de réclamation au titre de l'année 2021. Idem qu'en 2020.

Amélioration

	NE	S	NS	FE n°
Evaluation de la satisfaction (§ 8.6.2)		✓		
Indicateurs et dynamique d'amélioration (§ 8.6.1)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Document "Enquête de satisfaction client" dématérialisée

Vu synthèse pour 2021 : 56 questionnaires transmis - 30 retours

Traitement d'une insatisfaction par fiche d'action - vu FA 2021-514 relatif à délai de transmission de livrables trop long. traitement satisfaisant.

Audit interne

	NE	S	NS	FE n°
Programme (§ 8.8.1, 8.8.2.a et 8.8.2.b)		✓		
Résultats et exploitation (§ 8.8.2.c à 8.8.2.e)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Programme prévisionnel CEREMA CE

Tableau des auditeurs CEREMA CE

Qualification et habilitation de l'auditeur Mickaël DIERKENS

Fréquence d'audit interne 1 fois par an sur l'ensemble du périmètre.

InfoQ004 "Cerema information - Audits internes ISO17025"

Dernier rapport d'audit interne du 28/10/2021 (11 constats relevés)

Traitement des constats par fiches d'action (de 2021-571 à 2021-581), tracées dans l'outil Aqton

Solde de l'écart DDH2 de l'évaluation LABO-20-0717 :

L'écart DDH2, concernant l'absence de couverture des exigences du LAB REF 08, dans la revue de direction et le programme d'audit interne, a été repris dans le logiciel AQTON de l'organisme sous le n° 2021-508. La première action prévue par le laboratoire n'a pas été mise en œuvre car, après réflexion, la direction s'est rendu compte qu'elle avait déjà des dispositions suffisantes. Le processus de suivi et de gestion des méthodes est réalisé par le biais du formulaire d'évolution de référentiel. Pour le reste, le laboratoire a intégré dans le programme d'audit interne une référence au document LAB REF 08. Ce point est audité (vu rapport du dernier audit interne du 28/10/2021 - 1 constat concernant le LAB REF 08 - ouverture de la fiche d'action 2021-573 - traitement satisfaisant). En complément, le compte rendu de revue de direction qualité traite bien de la portée et de la confirmation de maîtrise de méthodes avant autorisation d'emploi sous accréditation. **Ecart soldé.**

Revue de direction

	NE	S	NS	FE n°
Planification (§ 8.9.1)		✓		
Eléments d'entrée/sortie de la revue (§ 8.9.2 et 8.9.3)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Compte rendu de revue qualité Béton du 02/02/2022 (revue précédente du 08/01/2021)

Eléments d'entrée et de sortie (conclusion) présents.

Solde de l'écart DDH2 de l'évaluation LABO-20-0717 :

L'écart DDH2, concernant l'absence de couverture des exigences du LAB REF 08, dans la revue de direction et le programme d'audit interne, a été repris dans le logiciel AQTON de l'organisme sous le n° 2021-508. La première action prévue par le laboratoire n'a pas été mise en œuvre car, après réflexion, la direction s'est rendu compte qu'elle avait déjà des dispositions suffisantes. Le processus de suivi et de gestion des méthodes est réalisé par le biais du formulaire d'évolution de référentiel. Pour le reste, le laboratoire a intégré dans le

programme d'audit interne une référence au document LAB REF 08. Ce point est audité (vu rapport du dernier audit interne du 28/10/2021 - 1 constat concernant le LAB REF 08 - ouverture de la fiche d'action 2021-573 - traitement satisfaisant). En complément, le compte rendu de revue de direction qualité traite bien de la portée et de la confirmation de maîtrise de méthodes avant autorisation d'emploi sous accréditation. **Ecart soldé.**

Appréciation sur la gestion du système de management :

Les dispositions prévues, en association avec la gestion du système de management, sont conformes aux exigences. Leur application est satisfaisante.

Gestion de la flexibilité de la portée

Gestion de la flexibilité de la portée

	NE	S	NS	FE n°
Dispositions adaptées à la flexibilité revendiquée (§ LAB REF 08 ou SH REF 08)		✓		
Compétence du personnel impliqué (§ LAB REF 08 ou SH REF 08)		✓		
Enregistrements et gestion de la liste détaillée (§ LAB REF 08 ou SH REF 08)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Vu gestion des documents externes sous Github

Suivi des référentiels inscrits dans la portée d'accréditation

Compte rendu de revue qualité Béton 2022

Solde de l'écart DDH2 de l'évaluation LABO-20-0717 :

L'écart DDH2, concernant l'absence de couverture des exigences du LAB REF 08, dans la revue de direction et le programme d'audit interne, a été repris dans le logiciel ACTION de l'organisme sous le n° 2021-508. La première action prévue par le laboratoire n'a pas été mise en œuvre car, après réflexion, la direction s'est rendu compte qu'elle avait déjà des dispositions suffisantes. Le processus de suivi et de gestion des méthodes est réalisé par le biais du formulaire d'évolution de référentiel. Pour le reste, le laboratoire a intégré dans le programme d'audit interne une référence au document LAB REF 08. Ce point est audité (vu rapport du dernier audit interne du 28/10/2021 - 1 constat concernant le LAB REF 08 - ouverture de la fiche d'action 2021-573 - traitement satisfaisant). En complément, le compte rendu de revue de direction qualité traite bien de la portée et de la confirmation de maîtrise de méthodes avant autorisation d'emploi sous accréditation. **Ecart soldé.**

Appréciation sur la gestion de la flexibilité de la portée d'accréditation :

Les dispositions prévues sont conformes. La gestion de la flexibilité revendiquée FLEX1 est satisfaisante.

Référence à l'accréditation

Référence à l'accréditation

	NA	NE	S	NS	FE n°
Référence à l'accréditation (utilisation de la marque et/ou référence textuelle) (§ GEN REF 11 et LAB			✓		

	NA	NE	S	NS	FE n°
REF 02 § 7.8.1, 7.8.2.1 et 7.8.4)					
Référence aux accords de reconnaissance internationaux (utilisation de la marque et/ou référence textuelle) (§ GEN REF 11)			✓		
Interdiction d'usage de la marque par le client de l'organisme (§ GEN REF 11)			✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Rapports d'essais examinés.

Conditions générales d'intervention

Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible

Appréciation sur la référence à l'accréditation :

La gestion de la référence à l'accréditation est jugée satisfaisante.

Principales personnes interviewées par le Responsable d'évaluation

NOM prénom	Fonction	Département, unité ou site	Commentaires (si nécessaire)
Alexandre CUER	Directeur Adjoint	Agence de Clermont Ferrand	/
Corinne MAFRA	Responsable groupe IOAD	Agence Clermont Ferrand	/
Bruno BOULET	Responsable UT	Groupe IOAD - UT béton	/

Examens de dossiers clients par le responsable d'évaluation (exercices de traçabilité)

Identification du dossier	Activités concernées	Nature des vérifications faites
Dossier NF BPE campagne 2021 (Afnor Certification)	Résistance à la compression suivant NF EN 12390-3	Feuille de campagne RC 2021-NF BPE-gestion des BC Bon de commande CDNF 2100270 du 15/12/2021 (8 séries d'éprouvettes) Feuille d'accompagnement des prélèvements béton Cahier de casse et feuilles d'essais rapport d'essais n° 21/01-11-13082021 du 16/08/21 (2 éprouvettes à 24j)

		rapport d'essais n° 21/01-6-02062021 du 02/0/2022 (3 éprouvettes à 28j)
Dossier 21CE0076 (client APRR)	Perméabilité au gaz (en sous-traitance pour CEREMA d'Autun)	Demande d'essais téléphonique du CEREMA Autun Feuille d'identification des échantillons transmis Feuille d'essais de perméabilité au gaz Kgaz-V5-09-2018 Feuilles d'essais pour chaque échéance (7j / 28j / état sec) Rapport d'essai n° KGAZ/2021/3 du 24/08/2021
Appréciation sur les exercices de traçabilité : Les dispositions prévues restent conformes aux exigences. Dans le cas du dossier APRR examiné, un écart (FRT2) a été détecté suite à l'absence de trace formalisées des échanges téléphoniques avec le laboratoire CEREMA d'Autun concernant les exigences à appliquer et les livrables attendus. Le constat reste à priori ponctuel, et ne remet pas en doute la gestion satisfaisante des affaires.		

CAPACITÉ ET COMPÉTENCE TECHNIQUE

Domaine(s) technique(s) :	BGC / ADJUV-BETON-CIMENT / PHYSIQUE - MECA
Evaluateur/expert (Prénom NOM) :	REMONT Frantz

Personnel

Principales personnes interviewées			
NOM prénom	Fonction	Département, unité ou site	Commentaires (si nécessaire)
Alexandre CUER	Directeur Adjoint	Agence de Clermont Ferrand	
Bruno BOULET	Responsable UT Béton	Direction Infrastructures et Ouvrages d'Art Durables	également Responsable d'essais et Chargé d'essais - ancienneté : 1995
Mathieu CIPIERE	Chargé d'essais supplément	Direction IOAD - UT Béton	également inspecteur OA - pathologie - ancienneté à CF : 2019
Christophe DOMAS	Chargé d'essais	Direction IOAD - UT Béton	ancienneté : 1985

Dossiers personnels examinés			
NOM prénom	Fonction	Département, unité ou site	Activité concernée
Mathieu CIPIERE	chargé d'essais suppléant	Direction IOAD - UT Béton	Résistance à la compression Coefficient de diffusion apparent des ions chlorures
Christophe DOMAS	Chargé d'essais	Direction IOAD - UT Béton	Résistance à la compression Coefficient de diffusion ions chlorures Perméabilité au gaz
Bruno BOULET	Responsable UT Béton Chargé d'essais	Direction IOAD	Signataire des rapports d'essais

	NE	S	NS	FE n°
Personnel suffisant (§ 5.6 et 6.1)		✓		
Description de fonction (§ 6.2.4)		✓		
Détermination des critères de compétence (§ 6.2.2)		✓		
Sélection, formation et qualification (§ 6.2.1, 6.2.3, 6.2.5 et 6.2.6)		✓		
Suivi des compétences (§ 6.2.5.f)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Ceosion - Référentiel qualité Essais et Mesures version 02 du 01/02/2022
 Document Info Q20 - Compétences au 12/04/2021
 Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible
 Procédure S1.P.004 Rév 05 Qualification et habilitation
 Annexe spécifique Cofrac ACF.P.001
 Instruction S1.I.0001 Compagnonnage Rév 03
 Instruction ACF.I.009 du 29/10/2021 Compression sur béton
 Instruction ACF.I.041 du 27/01/2022 Perméabilité au gaz
 Instruction ACF.I.040 du 09/10/2021 Migration des ions chlorures
 Dossier de qualification / habilitation de Mathieu CIPIERE
 Tableau des compétences vu pour MM BOULET, CIPIERE et DOMAS
 Compte rendu de revue de direction Qualité 2022 ex-domaine 3 du 02/02/2022, présentant le maintien de compétences de MM BOULET, CIPIERE et DOMAS pour les essais, et de Mr IVARS pour la métrologie

Point à surveiller PS-FRT3 : le CR de revue de direction fait mention dans son point "O" de la suppression d'habilitation de Monsieur CIPIERE pour l'essai de perméabilité au gaz. Cette information a été prise en compte dans le tableau de compétence, mais n'a pas encore été formalisé dans le dossier de qualification / habilitation du chargé d'essai.

Appréciation sur la gestion du personnel technique :

Les dispositions prévues sont conformes aux exigences. Leur application est satisfaisante.
 L'ancienneté, la compétence et la grande maîtrise du domaine par les techniciens rencontrés constituent un point fort.

Installations

	NE	S	NS	FE n°
Installations appropriées (§ 6.1, 6.3.1, 6.3.2 et 6.3.5)		✓		
Maitrise des installations et des conditions ambiantes (§ 6.3.3 et 6.3.4)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Visite des salles d'essais et de la salle de conservation des éprouvettes béton
 Instruction ACF.I.009 du 29/10/2021 Compression sur béton
 Fichier de suivi de la température des piscines de conservation des éprouvettes béton et de la salle d'essai des écrasements

Appréciation sur la gestion des installations et des conditions ambiantes :

Les dispositions prévues sont conformes aux exigences. Leur application est satisfaisante.

Equipements

Dossiers matériels examinés		
Nature/identification du matériel	Activité concernées	Nature des vérifications faites
Thermomètre digital HANNA COA059	Suivi des températures des piscines	Constat n° 21L047 du 18/05/21 (voie 3 int.) Instruction MET-040-v1

Balance Sartorius TGGV003	Pesée des éprouvettes béton	Constat n° 22L015 du 21/02/22 (voie 3 int.) Constat n° 22L019 du 11/03/22 (voie 3 int.)
Série de poids étalons (de 1g à 1kg et de 1mg à 500 mg) Zwiebel MET101	Etalonnage et vérification des balances	Certificat n° Z19 41260 (série 1g à 1kg) Certificat n° Z19 41258 (série 1mg à 500mg) Zwiebel (2-1218) en voie 2
Pied à coulisse Controlab 0-500mm COA045	Mesure des éprouvettes béton	Constat 21L067 du 30/07/21 (voie 3 int.) Instruction MET-100-v1
jeu de cales étalons MET203	Etalonnage Pieds à coulisse	Certificat BS.21.10.AE.0882C du 18/10/21 (MECASEM 2-1448) en voie 2
Presse Walter et Bai 3000kN COA015	Essai de résistance en compression	Rapport vérification M_DRN211122 du 13/12/21 CÉRIB (1-0001) en voie 2 pour : Echelles 1000 kN et 3000 kN Planéité des plateaux et des rehaussements Vitesses de montée en charge à 6 kN/s et 12 kN/s Rugosité et dureté des plateaux et des rehaussements Transfert de charge - auto-alignement des plateaux
Moules cylindriques plastique 16x32 COA035	Confection des cylindres en béton	Rapport de contrôle COA035-2019-1 du 25/10/19 (voie 3 int.)
Jeu de jauge d'épaisseurs COA043	Vérification métrologique des moules	Certificat 19L063 du 08/07/19 (voie 3 int.)
Cylindre métallique de référence SPOA119	Vérification métrologique des moules	Certificat 22L001 du 04/01/22 (voie 3 int.)
Enregistreur de tension SAFRAM COA054	Essai de perméabilité au gaz	Certificat E2063476 du 21/08/20 (Aéro Métrologie 2/2051) en voie 2
Rectifieuse lapidaire COA041	Rectification des éprouvettes béton	Rapport de contrôle COA041-PER11.22-2021-1 du 17/08/21 (voie 3 int.) Rapport de contrôle COA041-PLA-11.22-2021-1 du 16/08/21 (voie 3 int.)
Banc de mesure 1 axe MET211	Vérification métrologique des moules	Certificat P219236-DOC DMSI/1 du 14/03/22 (LNE 2-35) en voie 2

	NE	S	NS	FE n°
Equipements appropriés (§ 6.1, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.4, 6.4.5 et 6.4.13)		✓		
Stockage, entretien et surveillance (§ 6.4.3, 6.4.10 et 6.4.12)		✓		
Gestion des équipements défectueux (§ 6.4.9)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Procédure R2.P.002 Rév 08 du 21/05/2019 Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible
Annexe spécifique Cofrac ACF.P.001
Logiciel de suivi des équipements GePI

Fiche de vie, fréquence de raccordement et historique des interventions et maintenance pour chaque équipement examiné

Le cas de la gestion des équipements défectueux a été examiné à partir du thermomètre COA056. Equipement critique dont l'électronique accusait une faiblesse d'affichage. Equipement présent dans GePI sous le statut de "REFORME" au 29/12/2021. Equipement rebuté le 28/12/2021, information présente dans l'historique de cet équipement.

Appréciation sur la gestion des équipements :

Les dispositions prévues sont conformes aux exigences. Leur application est jugée satisfaisante.
Très bonne gestion. Le logiciel GePI constitue un point fort.

Produits fournis par des prestataires externes

	NE	S	NS	FE n°
Spécification et acceptation des produits (§ 6.6.1, 6.6.2.a, 6.6.2.c et 6.6.3)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Devis CPIL n° 16347 du 26/04/2021 pour solution de nitrate d'argent et pastilles d'hydroxyde de sodium

Demande d'achat du 26/04/2021 à CPIL (Issoire) conforme avec le devis

Certificat d'analyse (conforme) pour le nitrate d'argent lot n° 21C014133 (validité 02/2023) de VWR

NaOH lot 20K024029 (validité 09/2023)

NaCl lot 19C294115 (validité 01/2024)

Appréciation sur la gestion des produits fournis par des prestataires externes :

Très peu de consommables à gérer. Les dispositions prévues sont conformes aux exigences. Leur application est satisfaisante.

Méthodes réalisation d'échantillonnage, de prélèvement, d'essai ou d'étalonnage

	NA	NE	S	NS	FE n°
Manutention des objets d'essais ou d'étalonnage (§ 7.4)			✓		
Sélection, vérification et validation des méthodes (§ 7.2.1 et 7.2.2)			✓		
Echantillonnage et prélèvement (§ 7.3)	✓				
Incertitudes de mesure (§ 7.6)				✓	FRT 1

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Cahier d'enregistrement des éprouvettes béton (identification interne)

Feuilles d'essais associées aux essais accrédités

Cahiers de casse des éprouvettes pour les années 2020, 2021 et 2022

Guide d'estimation des incertitudes sur matériau béton de janvier 2004, réactualisé avec détermination de u en 2021 ($u = 1,4 \text{ MPa}$ pour R_c)

Ecart FRT1 : Dans le cadre des essais de perméabilité au gaz, ainsi que du coefficient de diffusion apparente des ions chlorures, le laboratoire n'a aucune formalisation de l'identification des contributions à l'incertitude de mesure, ni d'évaluation ou d'estimation de celle-ci.

Assurance de la qualité des résultats

	NA	NE	S	NS	FE n°
Contrôles internes pour surveiller la validité des résultats (§ 7.7.1)			✓		
Participation aux essais d'aptitude (§ 7.7.2.a)			✓		
Autre moyen de comparaison mis en œuvre (si pas d'essais d'aptitude) (§ 7.7.2.b)			✓		
Exploitation des données de maîtrise de la qualité des résultats (§ 7.7.3)			✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Rapport CIL de résistance en compression de la 20ème campagne GINGER-CEBTP version 0 du 22/10/2021. Analyse du document le 27/10/2021.

Document interne de synthèse relatif à l'évolution de l'écart-type à la moyenne sur les derniers EIL pour R_c

Demande d'achat du 25/04/2022 pour la participation à la 20ème campagne CIL GINGER-CEBTP pour les paramètres R_c (NF EN 13290-3) et la détermination de la masse volumique (NF P 18-459)

Rapport CIL 2019 GINGER-CEBTP version 0 du 29/03/2021 relatif à l'essai de perméabilité au gaz. Analyse du document satisfaisante

Rapport CIL 2019 GINGER-CEBTP version 0 du 29/03/2021 relatif à l'essai de migration des ions chlorures. 1 résultat aberrant détecté. Analyse des résultats satisfaisante

Document R2.ACF.E.016 du 07/01/22 "Programme de comparaison inter-laboratoires (CIL)"

Les analyses des résultats des différentes CILs sont documentées et commentées dans le compte rendu de revue de direction.

Appréciation sur la réalisation des prélèvements, des essais ou des étalonnages :

Les dispositions prévues sont conformes aux exigences. Leur application est satisfaisante.

Observations d'activités

Activité observée	Personne observée et fonction	Département, unité ou site
conservation, rectification d'éprouvettes béton et résistance à la compression (NF EN 12390-3)	Mathieu CIPIERE	UT béton
Coefficient de diffusion apparent des ions chlorures (XP P18-462)	Mathieu CIPIERE	UT Béton

Appréciation sur les observations d'activités :

Les méthodes d'essais sont connues et correctement mises en œuvre. Les documents et enregistrements sont pertinents et utilisés à bon escient.
aux travers des observations et interviews réalisées, le personnel démontre sa maîtrise technique des essais. Pas de lacune détectée aux cours de ces observations.

Examen de dossiers clients (Exercice de traçabilité)

Identification du dossier	Activités concernées	Nature des vérifications faites
Dossier 21CE0076 (client APRR)	Perméabilité au gaz (en sous-traitance pour CEREMA d'Autun)	Demande d'essais téléphonique du CEREMA Autun Feuille d'identification des échantillons transmis Feuille d'essais de perméabilité au gaz Kgaz-V5-09-2018 Feuilles d'essais pour chaque échéance (7j / 28j / état sec) Rapport d'essai n° KGAZ/2021/3 du 24/08/2021
Dossier NF BPE campagne 2021 (Afnor Certification)	Résistance à la compression suivant NF EN 12390-3	Feuille de campagne RC 2021-NF BPE-gestion des BC Bon de commande CDN 2100270 du 15/12/2021 (8 séries d'éprouvettes) Feuille d'accompagnement des prélèvements béton Cahier de casse et feuilles d'essais rapport d'essais n° 21/01-11-13082021 du 16/08/21 (2 éprouvettes à 24j) rapport d'essais n° 21/01-6-02062021 du 02/0/2022 (3 éprouvettes à 28j)

Appréciation sur les exercices de traçabilité :

Dans le cas du dossier NFBPE, les documents examinés permettent une traçabilité complète et une filière d'audit ininterrompue.
dans le cas du dossier APRR, il n'a pas été possible de trouver de trace formalisées des échanges téléphoniques avec le laboratoire CEREMA d'Autun concernant les exigences à appliquer et les livrables attendus ([voir écart FRT2](#)). Le constat reste à priori ponctuel, des mails d'échanges étant disponibles sur une autre affaire similaire avec le même client.

Autres points d'évaluation technique

Pas de point particulier d'évaluation assigné.

CONCLUSIONS TECHNIQUES

Domaine(s) Technique(s) :	BGC / ADJUV-BETON-CIMENT / PHYSIQUE - MECA
Evaluateur/expert (Prénom NOM) :	REMONT Frantz

1. Suivi de l'évaluation précédente : solde des écarts techniques et avis sur les points à surveiller

Aucun écart technique n'avait été relevé au cours de l'évaluation précédente. Le seul point à surveiller, concernant la vérification de la rugosité des plateaux des presses, et des plateaux intermédiaires, a été pris en compte par une vérification de ceux-ci par un organisme externe accrédité.

2. Conclusion sur les points d'évaluation particuliers assignés à l'évaluateur

Pas de point particulier assigné.

3. Points forts de l'organisme (sur le plan technique)

- Personnel technique et d'encadrement détenant une indéniable compétence pour les prestations définies dans la portée d'accréditation. L'ancienneté des techniciens démontre également que le laboratoire conserve le savoir-faire et la mémoire des opératoires techniques dans le temps
- Logiciel GePI pour la gestion du parc des équipements
- Participation active aux différentes CIL programmées
- Métrologie réalisée essentiellement en voie 3 interne avec des moyens performants

4. Points faibles se dégageant des éventuels nouveaux écarts relevés

pas de point faible technique détecté.

5. Points à surveiller (sur le plan technique)

PS-FRT3 : le CR de revue de direction fait mention dans son point "O" de la suppression d'habilitation de Monsieur CIPIERE pour l'essai de perméabilité au gaz. Cette information a été prise en compte dans le tableau de compétence, mais n'a pas encore été formalisé dans le dossier de qualification / habilitation du chargé d'essai.

6. Conclusion (exprimée en clôture de l'évaluation sur site)

Compte tenu des éléments examinés, des observations et des entretiens réalisés, l'évaluateur a confiance dans les capacités de l'organisme à répondre favorablement aux nouveaux écarts détectés. L'évaluateur a confiance dans les compétences du laboratoire pour réaliser les prestations d'essais définies dans la portée d'accréditation détenue.

L'écart critique FRT1 n'est pas de nature à remettre en cause cette confiance.

7. Appréciation des plans d'actions décidés en réponse aux nouveaux écarts techniques, et appréciation des preuves examinées

Les plans d'action sont, dans l'ensemble, complets et pertinents, à l'exception de l'analyse de cause pour l'écart FRT2, jugée non pertinente.

Les délais prévus par le laboratoire sont conformes au document LAB REF 05.

Une preuve d'action a été transmise en association avec l'écart FRT3. Cette preuve est jugée insuffisante pour démontrer la maîtrise de la situation.

8. Conclusion finale de l'évaluateur technique

L'évaluateur réitère sa confiance dans les compétences du laboratoire à réaliser les prestations inscrites dans la portée détenue en conformité avec les exigences d'accréditation.

CONCLUSION DU RESPONSABLE D'ÉVALUATION

1. Suivi de l'évaluation précédente : solde des écarts organisationnels et avis sur les points à surveiller

Les 3 fiches d'écarts de l'évaluation LABO-20-0717 précédente sont soldées au cours de la présente évaluation, en recours des éléments examinés, permettant de démontrer l'efficacité et le respect des différents plan d'actions. les délais annoncés ont été respectés.

Les 2 points à surveiller ont été pris en compte par le laboratoire. Une note BOX a été rédigée et validée concernant les engagements de services de la DSI en date du 13/04/2022. Cette note prend en compte l'ensemble des systèmes informatisés.

2. Conclusion sur les points d'évaluation particuliers assignés au responsable d'évaluation (sur le plan organisationnel)

Pas de points d'évaluation particulier assignés.

3. Points forts (sur le plan organisationnel)

- Très bonne implication de la Direction et du responsable d'unité dans la vie du système de management et son amélioration
- Le système de suivi des résultats liés aux enquêtes de satisfaction, jugé efficient
- L'outil Aqton de gestion des fiches d'action
- L'auto-portance du compte rendu qualité Béton

4. Points faibles se dégageant des éventuels nouveaux écarts relevés

Pas de point faible se dégageant des nouveaux écarts constatés.

5. Points à surveiller (sur le plan organisationnel)

PS-FRT1 : Le laboratoire a défini des critères de maintien de compétence du technicien métrologue. Toutefois, aucune disposition n'est actuellement définie en cas d'absence prolongée de celui-ci. situation non rencontrée.

PS-FRT2 : lors de l'intervention du CERIB en novembre 2021 (prestation métrologique sur site pour la presse), le laboratoire n'a pas refait signer l'engagement de confidentialité au personnel du prestataire externe, présent sur le site, considérant que celui-ci l'avait déjà signé en 2019. En cas d'évolution des clauses de cet engagement, entre 2 interventions successives du même personnel du prestataire, ces évolutions ne sont pas portées à la connaissance de celui-ci. Dans le cas présent, les clauses n'ont pas évoluées depuis 2019.

6. Conclusion globale de l'équipe d'évaluation (exprimée en clôture de l'évaluation sur site)

Au terme des investigations réalisées, l'évaluateur a confiance dans la capacité de l'organisme à continuer de mettre en œuvre son système de management et à l'améliorer, en conformité avec les exigences d'accréditation pour l'ensemble du périmètre de son accréditation.

L'écart critique FRT1 n'est pas de nature à remettre en cause cette confiance.

7. Appréciation des plans d'actions décidés (organisationnel) et des preuves examinées

Les plans d'action sont jugés pertinents, à l'exception de celui relatif à l'écart FRT2, pour lequel l'analyse des causes est insuffisante. Les délais prévus de mise en œuvre sont satisfaisants.

La preuve d'action transmise pour l'écart FRT3, est jugée insuffisante pour démontrer la maîtrise de la situation.

8. Conclusion finale de l'équipe d'évaluation

La conclusion exprimée en réunion de clôture est confirmée.

RELEVÉ DES ECARTS AUX EXIGENCES DE L'ACCRÉDITATION PAR LE COFRAC					
Ecart n°	Criticité* (C/NC)	§ référentiel	Accord organisme (O/N)	Plan d'actions satisfaisant (O/N)	Maîtrise prouvée (O/N)
FRT 1	C	NF EN ISO/CEI 17025: 2017 - 7.6.1	O	O	N
FRT 2	NC	NF EN ISO/CEI 17025: 2017 - 7.1.1, 7.1.8	O	N	N
FRT 3	NC	NF EN ISO/CEI 17025: 2017 - 4.2.4	O	O	N

*

Ecart critique (C) : Ecart mettant en cause la fiabilité des résultats ou l'aptitude du système de management à maintenir le niveau de qualité des prestations d'évaluation de la conformité. Note : L'écart peut avoir une conséquence avérée quantifiable par l'évaluateur, ou peut présenter un risque induit important sur le niveau de qualité des prestations. Il peut être d'ordre technique ou organisationnel.

Ecart non critique (NC) : Ecart dont le résultat n'affecte pas ou n'est pas susceptible d'affecter directement et immédiatement la qualité des prestations d'évaluation de la conformité. Note : un écart non critique non soldé lors de l'évaluation suivante prévue dans le cycle de suivi conduit à la rédaction d'un nouvel écart qui peut être considéré comme critique.

Annexe A au rapport d'évaluation : Données d'activités de l'organisme

Nom de l'organisme : CEREMA Clermont-Ferrand

N° d'accréditation : 1-5702

Domaine technique	Données d'activités relatives aux prestations réalisées	
	Volume d'activités d'échantillonnages, d'essais ou d'étalonnages dans la portée d'accréditation (détailier par site pour les organismes multi-sites) <i>en nombre de rapports d'essais ou de certificats d'étalonnage</i>	
	Essai de compression sur béton : 231 perméabilité au gaz : 5 Coefficient de diffusion apparent des ions chlorures : 5	
	Référence à l'accréditation (détailier par site pour les organismes multi-sites)	
	- <i>nombre de rapports d'essais ou de certificats d'étalonnage émis avec une référence à l'accréditation</i> - <i>ratio approximatif par rapport au nombre total de rapports ou de certificats d'étalonnage émis</i>	
	Essai de compression sur béton : 231 100,00 % perméabilité au gaz : 0 0,00 % Coefficient de diffusion apparent des ions chlorures : 1 20,00 %	
	Volume d'activités dans la portée d'accréditation réalisées à l'étranger (détailier par site pour les organismes multi-sites et par pays) RAS	
	Nature et volume d'activités sous-traitées RAS	
	Echantillonnages, essais ou étalonnages de la portée d'accréditation pour lesquelles aucune prestation n'a été réalisée depuis la précédente évaluation RAS	

Annexe A au rapport d'évaluation : Données d'activités de l'organisme

Données d'activités relatives au personnel				
Effectif total de l'organisme impliqué dans les activités de la portée d'accréditation (en précisant personnel externe le cas échéant)				
3				
Personnel chargé de la réalisation de tout ou partie des échantillonnages, essais ou étalonnages <i>Compléter le tableau suivant ou joindre un document comportant les informations demandées dans le tableau ci-dessous (par exemple, un organigramme)</i>				
Domaine technique	Nombre de personnes qualifiées (détailier par site pour les organismes multi-sites)	Salarié de l'organisme (Oui/Non) (S'il y a les deux cas, merci de préciser la proportion de personnel non salarié)		
EX DOMAINE 3	3	OUI		
<i>En complément, l'organisme peut joindre un document comportant les informations demandées ci-dessous, ou compléter le tableau.</i>				
Prénom - Nom	Domaine technique	Unités techniques/Sites de rattachement	Localisation (Ville)	Salarié de l'organisme (Oui/Non)
Bruno BOULET	EX DOMAINE 3	Structures et Ouvrages d'art	Clermont-Ferrand	Oui
Matthieu CIPIERE	EX DOMAINE 3	Structures et Ouvrages d'art	Clermont-Ferrand	Oui
Christophe DOMAS	EX DOMAINE 3	Structures et Ouvrages d'art	Clermont-Ferrand	Oui
Confirmation des informations : Nom/Prénom/Fonction : CUER Alexandre, responsable qualité Le : 07/01/22				



Annexe B au rapport d'évaluation : Changements depuis la dernière évaluation



Nom de l'organisme : CEREMA Clermont-Ferrand N° d'accréditation : 1-5702

Principaux changements intervenus depuis la dernière évaluation de l'organisme en matière...	
... juridique (forme juridique, dénomination, domiciliation, nom commercial utilisé pour les prestations d'essais/d'étalonnages, représentant légal, actionnariat de l'organisme, entrée au capital d'autres sociétés, etc)	
RAS	
... d'activités (nouvelles activités, arrêt/suspension d'activités, etc)	
RAS	
... d'organisation interne (recours à la sous-traitance, recours à du personnel sous contrat de prestation de service, réorganisation de services internes (fusion, séparation, réaffectation de missions, redéploiement sur d'autres implantations), etc)	
Projet de réorganisation de l'établissement public Cerema	
... de personnel (arrivée/départ de personnels clés, changements dans l'attribution des fonctions clés, qualification de nouveaux personnels chargés de la réalisation de tout ou partie des prestations, nouveaux signataires de rapports/certificats d'étalonnages, etc)	
Départ à la retraite de Patrick CHAGNEAU	
... d'installations (travaux sur des installations existantes, déplacement d'installations existantes, acquisition de nouvelles installations, etc)	
RAS	
... d'équipements ayant une influence significative sur le résultat des prestations, incluant les systèmes informatisés (défaillance d'équipements existants, acquisition de nouveaux équipements, etc)	
RAS	
... de raccordement métrologique (extension à une nouvelle grandeur, évolutions des voies de raccordement métrologique choisies, pour quelles grandeurs, etc)	
RAS	
... de produits et services fournis par des prestataires externes (incluant les sous-traitants)	
RAS	
... évolution de la portée d'accréditation détaillée (en cas de portée flexible)	
RAS	
... autres	

Confirmation des informations :



Nom/Prénom/Fonction : CUER Alexandre

Le : 07/01/22



Section Laboratoires

Convention N° 5678

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-5702 rév. 7**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

**CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES L'ENVIRONNEMENT LA MOBILITE ET
L'AMENAGEMENT**
N° SIREN : 130018310

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

**BATIMENT ET GENIE CIVIL / ELEMENTS DE CONSTRUCTION - BETON, CIMENT, MORTIER,
COULIS ET CONSTITUANTS (ADDITIONS, ADJUVANTS, PRODUITS SPECIAUX, PRODUITS DE
CURE)**
**BUILDING AND CIVIL ENGINEERING / CONSTRUCTION COMPONENTS - CONCRETE, CEMENT,
MORTAR, GROUT AND COMPONENTS (ADDITIONS, ADMIXTURES, SPECIAL PRODUCTS)**

réalisées par / performed by :

CEREMA / DTER Centre-Est
~~Département Laboratoire de Clermont-Ferrand~~
ZI du Brézet - 8-10, rue Bernard Palissy
63017 CLERMONT FERRAND Cedex 2

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr) .

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Convention N° 5678

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/04/2021**
Date de fin de validité / *expiry date* : **31/03/2026**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,
Pole manager - Building-Electricity,

Kerno MOUTARD

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5702 Rév 6.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5702 Rév 6.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr



Section Laboratoires

Annexe technique à l'attestation n°1-5702 rév. 7

ANNEXE TECHNIQUE**à l'attestation N° 1-5702 rév. 7**

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

CEREMA / DTER Centre-Est
Département Laboratoire de Clermont-Ferrand
ZI du Brézet - 8-10, rue Bernard Palissy
63017 CLERMONT FERRAND Cedex 2

Pierre clément fermeau *B.C. 2018*

Dans son unité technique :

- Groupe Construction et Mobilité - Unité Structures et Ouvrages d'Art

Elle porte sur les essais : voir pages suivantes

Annexe technique à l'attestation n°1-5702 rev. 7

Unité technique :
Groupe Construction et Mobilité - Unité Structures et Ouvrages d'Art

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

BATIMENT ET GENIE CIVIL - ELEMENTS DE CONSTRUCTION - BETON, CIMENT, MORTIER, COULIS ET CONSTITUANTS (ADDITIONS, ADJUVANTS, PRODUITS SPECIAUX, PRODUITS DE CURE)

Essais mécaniques

(ex domaine 3 : Essais sur le béton hydraulique et ses constituants)

Objet soumis à l'essai	Propriétés mesurées / caractéristiques recherchées	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Essai réalisé en laboratoire (L) ou sur site (S)
Béton durci	Résistance à la compression	Eprouvette mise sous charge croissante jusqu'à rupture	NF EN 12390-3	L
	Perméabilité au gaz	Mesure de débit volumique sous gradient constant de pression de gaz	XP P 18-463	L
	Coefficient de diffusion apparent des ions chlorures	Essai accéléré de migration des ions chlorures en régime stationnaire	XP P 18-462	L

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Annexe technique à l'attestation n°1-5702 rév. 7

Date de prise d'effet : **01/04/2021**
Date de fin de validité : **31/03/2026**

La Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Marie HERBAUT

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5702 Rév. 6.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

FICHE D'ÉCART N°

FRT 1

 CRITIQUE NON CRITIQUE

N° d'accréditation ou de projet : 1-5702

CONSTAT D'ÉCART

ACTIVITÉ(S) CONCERNÉE(S) : BGC / ADJUV-BETON-CIMENT / PHYSIQUE - MECA

LIEU(X) DE CONSTAT (*si évaluation multi sites*) : GROUPE CONSTRUCTION ET MOBILITÉ - UNITÉ STRUCTURES ET OUVRAGES D'ARTÉCART AUX EXIGENCES DE :
NF EN ISO/CEI 17025: 2017PARAGRAPHE(S) :
7.6.1CONCERNE LES DISPOSITIONS L'APPLICATION CONCERNE UNE DEMANDE D'EXTENSION FAIT SUITE À UN ÉCART PRÉCÉDENT NON SOLDÉ , N° RAPPORT / FICHE :

Constat (dont les éventuelles conséquences avérées) :

Le laboratoire n'a pas documenté ses règles d'identification des contributions à l'incertitude de mesure, pour les essais de perméabilité au gaz (suivant XP P 18-463) et du coefficient de diffusion apparent des ions chlorures (suivant XP P 18-462).

Aucune estimation ni évaluation de celle-ci n'est disponible.

Le laboratoire n'a pas connaissance de son incertitude pour ces 2 essais.

Risque induit :

Risque de ne pas pouvoir fournir cette information dans le cas d'une demande d'un client.

EVALUATEUR : REMONT FRANTZ	DATE : 28/04/2022	SIGNATURE* : VALIDATION E-FOLIO
----------------------------	-------------------	---------------------------------

ACCORD DE L'ORGANISME	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
-----------------------	---	------------------------------

COMMENTAIRES ÉVENTUELS : .../...

PLAN D'ACTIONS DECIDE

ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART (*antériorité - prestations et clients - impact*)

Nous utilisons des incertitudes issues de la littérature (guide technique IFSTTAR - 2010 - traitant de l'approche performancielle des bétons) pour ces 2 essais. Ces incertitudes sont des incertitudes enveloppes mais qui n'ont pas été déclinées spécifiquement à notre laboratoire. Nous n'avons pas eu de demande client concernant nos incertitudes propres au laboratoire sur ces 2 essais. L'impact nous paraît donc faible sur les essais antérieurs.

ANALYSE DES CAUSES

Il s'agit de normes expérimentales. Depuis 2014, nous avons essentiellement réalisé ces essais dans le cadre du projet national de recherche PERFDUB qui notamment avait comme objectif d'améliorer la précision des 2 modes opératoires. Nous avons donc considéré que tant que les modes opératoires étaient encore susceptible d'évoluer, il était peu utile de préciser les incertitudes de ces 2 essais au niveau de notre laboratoire

ACTIONS DÉCIDÉES POUR CORRIGER L'ÉCART (SUR L'ÉTENDUE IDENTIFIÉE) ET POUR ÉVITER SA REPRODUCTION

Nous allons identifier les contributions à l'incertitude de mesure pour les 2 normes d'essais telles que mises en œuvre dans notre laboratoire. Nous procéderons alors à l'estimation des incertitudes

Délai(s) de mise en œuvre :
mi août 2022

REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME : ALEXANDRE CUER

DATE : 13/05/2022

* Si l'original est manuscrit, indiquer « original signé »

APPRÉCIATION DU PLAN D'ACTIONS

PERTINENCE DE L'ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART, DE L'ANALYSE DES CAUSES, DES ACTIONS ET DES DÉLAIS :

OUI NON

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :

.../..

EVALUATEUR : REMONT FRANTZ

DATE : 17/05/2022

EXAMEN DES PREUVES D'ACTIONS (AVANT REMISE DU RAPPORT D'ÉVALUATION)

PREUVES DOCUMENTAIRES EXAMINÉES :

OUI

NON

NA

PREUVES SUFFISANTES POUR DÉMONTRER LA MAÎTRISE DE L'ÉCART :

OUI

NON

FICHIERS : AUCUN

DOCUMENTS EXAMINÉS :

.../..

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :

.../..

EVALUATEUR : REMONT FRANTZ

DATE : 17/05/2022

FICHE D'ÉCART N°

FRT 2

 CRITIQUE NON CRITIQUE

N° d'accréditation ou de projet : 1-5702

CONSTAT D'ÉCART

ACTIVITÉ(S) CONCERNÉE(S) : BGC / ADJUV-BETON-CIMENT / PHYSIQUE - MECA

LIEU(X) DE CONSTAT (*si évaluation multi sites*) : GROUPE CONSTRUCTION ET MOBILITÉ - UNITÉ STRUCTURES ET OUVRAGES D'ARTÉCART AUX EXIGENCES DE :
NF EN ISO/CEI 17025: 2017PARAGRAPHE(S) :
7.1.1, 7.1.8CONCERNE LES DISPOSITIONS L'APPLICATION CONCERNE UNE DEMANDE D'EXTENSION FAIT SUITE À UN ÉCART PRÉCÉDENT NON SOLDÉ , N° RAPPORT / FICHE :

Constat (dont les éventuelles conséquences avérées) :

Dans le cadre de la demande d'essai émanant du CEREMA d'AUTUN, pour la réalisation d'essais de perméabilité au gaz associée au dossier n° 21CE0076, aucune exigence n'a été documentée. Les accords du contrat ont été définis par voie téléphonique, mais aucune trace des discussions pertinentes entre les deux parties n'a été formalisée ni conservée.

Ce cas reste à priori ponctuel.

Risque induit :

Risque de ne pas répondre aux attentes du client.

EVALUATEUR : REMONT FRANTZ	DATE : 28/04/2022	SIGNATURE* : VALIDATION E-FOLIO
ACCORD DE L'ORGANISME	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
COMMENTAIRES ÉVENTUELS : .../...		

PLAN D'ACTIONS DECIDE

ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART (*antériorité - prestations et clients – impact*)
faible, limité à une seule affaire.

ANALYSE DES CAUSES

commande passée par téléphone et non tracée par le responsable d'essais.

ACTIONS DÉCIDÉES POUR CORRIGER L'ÉCART (SUR L'ÉTENDUE IDENTIFIÉE) ET POUR ÉVITER SA REPRODUCTION demander une commande écrite au laboratoire d'Autun pour ce cas de figure et faire un rappel des bonnes pratiques en matière de prise de la commande	Délai(s) de mise en œuvre : 1er juin 2022
--	--

REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME : ALEXANDRE CUER DATE : 13/05/2022

* Si l'original est manuscrit, indiquer « original signé »

APPRECIATION DU PLAN D'ACTIONS

PERTINENCE DE L'ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART, DE L'ANALYSE DES CAUSES, DES ACTIONS ET DES DÉLAIS :

OUI NON

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :
Absence d'analyse de cause.

EVALUATEUR : REMONT FRANTZ DATE : 17/05/2022

EXAMEN DES PREUVES D'ACTIONS (AVANT REMISE DU RAPPORT D'ÉVALUATION)		
PREUVES DOCUMENTAIRES EXAMINÉES :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
PREUVES SUFFISANTES POUR DÉMONTRER LA MAÎTRISE DE L'ÉCART :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
FICHIERS : AUCUN		
DOCUMENTS EXAMINÉS :/..	
COMMENTAIRES ÉVENTUELS :/..	
EVALUATEUR : REMONT FRANTZ	DATE : 17/05/2022	

FICHE D'ÉCART N° FRT 3 CRITIQUE NON CRITIQUEN° d'accréditation ou de projet : **1-5702****CONSTAT D'ÉCART**

ACTIVITÉ(S) CONCERNÉE(S) : SMQ

LIEU(X) DE CONSTAT (*si évaluation multi sites*) : GROUPE CONSTRUCTION ET MOBILITÉ - UNITÉ STRUCTURES ET OUVRAGES D'ARTÉCART AUX EXIGENCES DE :
NF EN ISO/CEI 17025: 2017PARAGRAPHE(S) :
4.2.4CONCERNE LES DISPOSITIONS L'APPLICATION CONCERNE UNE DEMANDE D'EXTENSION FAIT SUITE À UN ÉCART PRÉCÉDENT NON SOLDÉ , N° RAPPORT / FICHE :**Constat (dont les éventuelles conséquences avérées) :**

Le personnel du prestataire externe LNE, entré sur le site de l'agence de Clermont Ferrand en mars 2022 pour la réalisation d'une prestation de métrologie, n'a pas été formellement informé des conditions applicables pour préserver la confidentialité de toutes les informations obtenues ou générées dans le cadre de son intervention. Le document d'engagement d'impartialité et de confidentialité n'a pas été signé par le prestataire.

Risque induit :

Risque de méconnaissance des clauses de confidentialités propres au laboratoire. Risque faible dans la pratique, le personnel du LNE ayant signé pour le compte de son organisme, accrédité, un engagement interne réciproque.

EVALUATEUR : REMONT FRANTZ DATE : 29/04/2022 SIGNATURE* : VALIDATION E-FOLIO

ACCORD DE L'ORGANISME OUI NON

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :

.../...

PLAN D'ACTIONS DECIDE

ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART (*antériorité - prestations et clients – impact*)
faible, ne concerne qu'un seul prestataire après analyse

ANALYSE DES CAUSES

oubli, le recours à ce prestataire étant peu fréquent

ACTIONS DÉCIDÉES POUR CORRIGER L'ÉCART (SUR L'ÉTENDUE IDENTIFIÉE) ET POUR ÉVITER SA REPRODUCTION
envoi d'un mail au prestataire LNE avec document modèle à renseigner (fait le 11/05/2022)
rappel des bonnes pratiques en matière de confidentialité aux agents faisant appel à des prestataires externes appelés à intervenir physiquement sur le site du laboratoire

Délai(s) de mise en œuvre :
1er Juin 2022

REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME : ALEXANDRE CUER

DATE : 13/05/2022

* Si l'original est manuscrit, indiquer « original signé »

APPRÉCIATION DU PLAN D'ACTIONS

PERTINENCE DE L'ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART, DE L'ANALYSE DES CAUSES, DES ACTIONS ET DES DÉLAIS :

OUI NON

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :

.../...

EVALUATEUR : REMONT FRANTZ

DATE : 17/05/2022

EXAMEN DES PREUVES D'ACTIONS (AVANT REMISE DU RAPPORT D'ÉVALUATION)			
PREUVES DOCUMENTAIRES EXAMINÉES :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>
PREUVES SUFFISANTES POUR DÉMONTRER LA MAÎTRISE DE L'ÉCART :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	
FICHIERS :	<ul style="list-style-type: none">• meLINE_11_05_2022.pdf		
DOCUMENTS EXAMINÉS :			
COMMENTAIRES ÉVENTUELS :	La preuve de validation de l'engagement de confidentialité n'est pas apportée, car non jointe.		
EVALUATEUR : REMONT FRANTZ	DATE : 17/05/2022		